

**COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 juillet 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHASSARD, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Didier BAERT est désigné secrétaire de séance
- Approuve les comptes rendus de la séance du 20 février et 25 mai 2020.
  
- Désigne Mme Véronique GRANJEAN, Mme Noëlle LABREUCHE, Mme Marion MÉLINE en tant que membres titulaires de la commission d'ouverture des plis et Mme Claude BAZZI, M Dominique FARQUE, M Robert RONDEY en tant que membres suppléants.
  
- Décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition sur 2020 soit :  
Foncier bâti = 12.68 % et Foncier non bâti = 47.26 %
  
- a) Approuve le budget primitif principal 2020 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	961 395.00 €	1 075 281.25 €
<b>Section d'investissement</b>	427 428.19 €	427 428.19 €
<b>TOTAL</b>	1 388 823.19 €	1 502 709.44 €

- b) APPROUVE le budget primitif eau 2020 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	125 080.06 €	140 776.06 €
<b>Section d'investissement</b>	200 629.59 €	200 629.59 €
<b>TOTAL</b>	325 709.65 €	341 405.65 €

- c) APPROUVE le budget primitif assainissement 2020 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	53 733.17 €	88 533.26 €
<b>Section d'investissement</b>	111 589.44 €	111 589.44 €
<b>TOTAL</b>	165 322.61 €	200 122.70 €

- Propose pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, les membres suivants :

**MEMBRES TITULAIRES**

Personnes domiciliées dans la commune

- 1) ASENSI Denis
- 2) BAERT Didier
- 3) COLIN Daniel
- 4) DAVID Jean-Marc
- 5) DIRAND Laurence
- 6) FOURRIER Virginie
- 7) HAYOTTE Patricia
- 8) HENRY Sylvie
- 9) LADIER Isabelle
- 10) MOUGEOT André
- 11) TISSERAND Daniel

Personnes non domiciliées dans la commune pas obligatoire

- 12) VUILLEMIN Bernard

## MEMBRES SUPPLEANTS

Personnes domiciliées dans la commune

- 1) BAZZI Claude
- 2) BERTRAND Pierre
- 3) BIGEY Michel
- 4) CALAND Sylvia
- 5) CHARTON Stéphanie
- 6) GROSJEAN Patrick
- 7) HAYOTTE Jean-Paul
- 8) RONDEY Robert
- 9) TISSERAND Jean-Pierre
- 10) VALENTIN Véronique
- 11) VAULOT René

Personnes non domiciliées dans la commune pas obligatoire

- 12) SEBILLE Jean-Louis

- Décide de valider le principe de procéder à des rôles des menus forestiers, au tarif de 9€ TTC (TVA 20%).
- Décide d'adhérer à l'Agence départementale INGENIERIE70 pour le pôle Eau. Autorise le Maire à signer la convention SATE correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.
- Renouvelle l'engagement de la commune au profit du fonds solidarité logement départemental pour un montant de 500 € pour 2020
- Approuve la convention de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 70. Autorise M. le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 70, en fonction des nécessités de services.
- Valide les suppressions des postes de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires et d'adjoint technique à 28 heures hebdomadaires à compter du 06 juillet 2020.
- Décide de désigner un agent de la commune, comme d'un référent coordinateur de l'enquête de recensement de la population.
- Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 euros pour le financement d'un vidéoprojecteur à l'école maternelle.
- Adopte les rapports sur le prix et qualité du service public d'eau potable 2019, d'assainissement collectif 2019
- Prends acte du rapport sur le prix et la qualité du service de la CCHC Assainissement Non Collectif 2019
- Décide de renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté.
- Attribue des délégations au maire
- Attribue la somme de 50 € au comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité de Lure et Luxeuil

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 3 juillet 2020



Le Maire,  
Christian CHASSARD